



RAPSE

La Lettre

N° 143
7 nov
2017

Réseau d'Action Promouvoir Sécuriser l'Emploi



Sommaire

- ✓ 1) Ordonnances et droits des femmesPage 2
- ✓ 2) Face aux ordonnances les propositions du PCF de SEF..... Pages 3/4
- ✓ 3) CSG et ordonnances, le dynamitage de la sécu..... Page 5
- ✓ 4) Industrie : initiatives en région.....Page 6
- ✓ 5) L'exigence d'autres choix face au dynamitage du budget social 2018.....Pages 7/8
- ✓ 6) Budget 2018 :Les couches populaires accablées, les détenteurs de capitaux abreuvés..... Pages 9/10
- ✓ 7)Alstom - Sortir des critères de la finance pour une politique de développement de l'industrie, de l'emploi !.....Pages 11/12



Ordonnances et droits des femmes

Interview de Sophie Binet secrétaire nationale de l'Ugict CGT à l'humanité



Pour la syndicaliste, responsable du collectif femmes-mixité de la CGT, les ordonnances rayent tous les outils inscrits dans le Code du travail en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Une cinquantaine d'organisations syndicales, politiques et des personnalités ont publié une tribune pour dénoncer les répercussions de cette nouvelle loi travail sur les droits des femmes. Pourquoi avoir réagi cette fois, alors que ça n'avait pas été le cas pour la loi El Khomri ?

Sophie Binet Les femmes en ont marre d'être prises pour des quiches. Emmanuel Macron a déclaré l'égalité hommes-femmes grande cause nationale de son quinquennat. Or, en quelques semaines, il a supprimé le ministère plein et entier des Droits des femmes, baissé de 27 % le budget du secrétariat d'État à l'Égalité entre les femmes et les hommes, et supprimé les contrats aidés, dont 60 % des bénéficiaires étaient des femmes. Si la loi XXL est défavorable à tous, elle annonce une véritable catastrophe pour les femmes. Les ordonnances rayent de la carte l'ensemble des outils mis en place depuis le début des années 1980 pour agir sur les inégalités hommes-femmes au travail. Les employeurs n'auront plus à se gêner pour discriminer les femmes. Le mot « sanction », par exemple, est totalement absent des textes.

Pourquoi un tel constat alarmiste ?

Sophie Binet La régression est générale. Les sanctions appliquées aux employeurs seront optionnelles, les négociations à géométrie variable, la prévention aléatoire. Ainsi, les employeurs ne seront plus soumis à sanctions s'ils ne respectent pas la loi Roudy qui impose des négociations annuelles sur l'égalité professionnelle dans l'entreprise. En plus, c'est aux patrons de fournir aux salariés les données sur l'égalité. À l'avenir, les entreprises pourront donc non seulement choisir les informations à communiquer, mais aussi le rythme des négociations. Actuellement annuelles, celles-ci pourront devenir quadriennales. Idem pour les négociations sur le temps partiel, qui concerne à plus de 80 % les femmes. Autre exemple : le plafonnement des indemnités prud'homales. Le gouvernement nous assure qu'il n'est pas discriminatoire. C'est faux. Il s'appliquera aux licenciements abusifs de femmes enceintes ou en cas de manque de disponibilité pour raison familiale. Le nombre de femmes chefs de famille monoparentale indique clairement qui pâtira le plus de cette disposition.

Pourquoi craignez-vous que les droits familiaux soient fragilisés par les ordonnances ?

Sophie Binet Dans les banques, les femmes enceintes bénéficient de quarante-cinq jours de congés supplémentaires rémunérés à 100 %. Avec les ordonnances, ces dispositions seront négociées au niveau de chaque entreprise. Il en est de même de l'aménagement du temps de travail dans les grandes surfaces. À partir de leur troisième mois de grossesse, les salariées bénéficient d'une réduction de quinze minutes de leur temps de travail. Avec les ordonnances, ces droits seront négociés magasin par magasin. Quand on sait le nombre de fausses couches dans ce secteur, on court à la catastrophe. La flexibilité imposée est catastrophique pour tous, mais plus encore pour les femmes. D'ailleurs, ce message a convaincu l'ensemble des syndicats membres du conseil supérieur pour l'égalité professionnelle. Tous se sont prononcés contre les ordonnances, qui finalement n'ont été soutenues que par les seules organisations patronales et Marlène Schiappa. La secrétaire d'État à l'Égalité hommes-femmes a, sans répondre à nos questions, prétendu que « tout est verrouillé » au niveau des branches



Face aux ordonnances visant à détruire le code du travail **LES PROPOSITIONS DU PCF POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE**

Proposition de loi « Chassaing » déposée par les députés communistes - Front de gauche en janvier 2017

Nous proposons, face au fléau du chômage et de la précarité, face aux réformes de casse du code du travail, un système qui vise l'éradication progressive du chômage.

Il s'agit d'assurer un nouveau droit : le droit à la sécurité d'emploi et de revenu et à une mobilité maîtrisée entre emploi et formation, pour une formation tout au long de la vie de haut niveau.

Le salaire est assuré par l'entreprise, le revenu de formation par le nouveau système (notamment des cotisations sociales mutualisées), les créations et développement d'emploi par des Fonds en levier sur le crédit bancaire. Un bonus-malus significatif sur les cotisations sociales contribue à responsabiliser les entreprises.

Pour cela il faut faire avancer une nouvelle logique de gestion et d'utilisation de l'argent, efficace socialement et économiquement : **plutôt que la baisse du coût du travail** (dépenses utiles en salaires et cotisations sociales), **la baisse du coût du capital** (dividendes des actionnaires, intérêts des banques, royalties, évasion fiscale). **Il s'agit de responsabiliser socialement les entreprises, les**

banques, l'État avec des pouvoirs nouveaux des salariés et de nouveaux rapports banques/entreprises.

Ce projet s'appuie sur le développement des nouvelles technologies, **pour orienter les énormes gains de productivité qu'il permet au service du développement humain et non plus de la rentabilité financière pour les actionnaires.** Il prend en compte le besoin de souplesse pour les entreprises, très accru avec les nouvelles technologies.

Il constitue une alternative solide à sa mise en avant pour justifier la précarisation, la casse du code du travail et la flexisécurité (loi El Khomry, ordonnances Macron) : **la mise en place progressive d'un système d'alternance choisie et ascensionnelle entre emploi et formation, assurant salaire ou revenu maintenu, sans passage par la case chômage (Sécurité Emploi ou Formation) ; C'EST UN NOUVEAU STATUT DU SALARIE !**



Abrogation de la loi El-Khomri – rétablissement de la hiérarchie des normes et du principe de faveur – et du principe des accords majoritaires pour les accords de branche et d'entreprise.

CDI

Le CDI à temps plein, et non modifiable de façon unilatérale, doit être la norme.



Pour que les licenciements deviennent des exceptions, nouvelle définition du licenciement économique, véritable obligation de reclassement. Abrogation des ruptures conventionnelles.

CDD INTERIM

Mesures de limitation et de dissuasion du recours aux CDD et à l'intérim, dans une perspective de conversion des emplois précaires en emplois stables.



Réduire la durée du temps de travail, sans surexploitation, pour libérer des millions d'emplois : Semaine de travail de 32h et retraite à 60 ans.



Mesures en faveur des jeunes : minimum de 10 % de jeunes pour les nouvelles embauches ; garantie de revenu (allocation d'autonomie, ou d'autonomie – formation).



Augmentation du SMIC et des salaires, pensions, allocations de chômage, de formation, garantie jeunes et minimas sociaux. Reconnaissance des qualifications. Egalité de salaire F.H.



Développer la formation professionnelle (notamment accroître la proportion de salariés pouvant partir simultanément en formation, porter à 2,5 % de la masse salariale la part minimum de financement des entreprises)



DES POUVOIRS NOUVEAUX DES SALARIES ET DES POPULATIONS

DES POUVOIRS D'INTERVENTION DES SALARIES

Des pouvoirs d'intervention «à chaud» : Droit d'obtenir des moratoires suspensifs sur toutes les suppressions d'emploi, **droit d'examen des comptes et de la situation** en vue de baisser les autres coûts que les dépenses salariales et sociales, **droit de présenter des contre-propositions** qu'il serait obligatoire d'examiner, **droit de saisir, pour le financement de ces propositions, le Fonds régional pour l'emploi et la formation**, afin qu'il prenne en charge tout ou partie des intérêts du crédit bancaire nécessaire.

Des pouvoirs d'intervention « à froid », permettant d'anticiper sur les transformations, et d'opposer aux choix de baisse du coût du travail, des propositions de baisse du coût du capital : extension des pouvoirs des CE sur les plans de formation, le recours aux emplois précaires et à la sous-traitance, les heures supplémentaires, le temps partiel, la démocratisation de la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

Des conférences régionales pour l'emploi et la formation réunissant tous les acteurs (salariés, chômeurs, habitants, patrons, banques, services publics, système de formation), et **une conférence nationale annuelle** avec une mission de médiation et un rôle d'impulsion de l'emploi et de la formation, avec des engagements chiffrés de réduction du chômage et de progrès écologique.

LE CREDIT ET LES BANQUES AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

a) **Un système bancaire public (pôle financier associant les institutions publiques existantes et des banques nationalisées)** : il mettrait en oeuvre un nouveau type de crédit aux entreprises conçu pour dissuader les usages spéculatifs et les délocalisations, et favoriser les investissements matériels et de recherche développant l'emploi, les salaires, la formation: un taux de crédit très abaissé dans ce cas, et dissuasif pour les placements financiers.

b) **Transformation du rôle de la BCE**, dont le pouvoir de création monétaire devrait aussi servir à financer le développement massif des services publics dans toute l'Europe.

c) **Constitution d'un Fonds National, et de Fonds régionaux pour l'emploi et la formation (FREF)** à même de faire lever sur les banques en prenant en charge les intérêts du crédit nécessaire au financement de projets plus ils développent l'emploi, la formation, les salaires.

MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Ce nouveau service public regroupe les institutions existantes, pour une nouvelle mission : **La sécurisation de l'emploi et de la formation**. Chacun-e y est affilié dès la fin des études (**convention individuelle de sécurisation de l'emploi, de la formation et des revenus**) ; ce service assure à chacun-e une alternance choisie emploi – formation (rémunérée au niveau du salaire antérieur)

2017, L'humain d'abord !

PCF
Parti communiste français

**FRONT
DE GAUCHE**



CSG et ordonnances instruments du dynamitage de la sécu

Catherine Mills

C'est très tendance de présenter la Sécurité sociale et le droit du travail comme ringards afin de construire un nouveau modèle libéral. Après Sarkozy et Hollande, Macron s'acharne à vouloir détruire le modèle social français, notamment la Sécurité sociale, les services publics et les droits des travailleurs.

Il convient de rappeler la force de notre système de Sécurité sociale qui, en 1945, a permis de sortir de la crise structurelle de l'entre-deux-guerres, d'ouvrir une nouvelle phase d'essor, d'articuler un renouvellement en dynamique de la force de travail, un nouveau type de progression de la productivité du travail à partir des transferts sociaux.

Notre système de Sécurité sociale répondait au principe révolutionnaire : on contribue selon ses moyens et on reçoit suivant ses besoins. Cela impliquait un financement à partir des cotisations sociales, cotisation patronale et cotisation ouvrière, liées à une assiette salaires, elle-même à élargir. Ce mode de financement était ainsi articulé à l'entreprise, lieu d'un nouveau type de croissance, lieu où les salariés produisent les richesses. D'où le dynamisme de ce financement.

Les forces libérales et le Medef ne supportent évidemment plus ce système de promotion des salaires et de la protection sociale. Ils veulent instaurer une flexibilisation à outrance du marché du travail et des droits des travailleurs, avec les attaques insupportables contre le Code du travail présenté comme trop lourd et archaïque.

L'objectif est de permettre au patronat de licencier sans entrave et de réduire le coût du travail en arguant que les cotisations sociales constitueraient un facteur d'alourdissement du coût du travail et contribuerait ainsi au chômage.

Nous considérons au contraire que les principes révolutionnaires de notre système de Sécurité sociale sont des principes modernes et efficaces.

Notre modèle social doit être défendu et promu, à partir d'une réforme de progrès et d'efficacité économique et sociale. Il doit permettre de sortir de la nouvelle crise

systemique en cours en répondant aux besoins économiques, sociaux et écologiques du XXIe siècle.

Nous proposons ainsi des réformes dynamiques et modernes de notre politique familiale centrées notamment sur l'égalité hommes-femmes. Nous voulons sortir des réformes libérales du système de retraite et mettre en chantier une réforme de progrès et d'efficacité sociale. Nous voulons mettre un terme à l'éclatement et au rationnement de notre système solidaire de santé.

Nous proposons aussi, fondé sur le principe de la Sécurité sociale, un nouveau service public de sécurisation de l'emploi et de la formation, universel, avec accès automatique dès la fin de l'obligation scolaire. Nous voulons une réforme de progrès et de justice sociale de l'assurance chômage et des minima sociaux. Cela implique de construire aussi les bases d'un nouveau financement.

Nous proposons une nouvelle contribution sur les revenus financiers des entreprises et des banques, qui sont responsables de l'explosion de la crise systémique, à la hauteur du taux de cotisation patronale sur les salaires. Mais surtout, il s'agirait de construire une nouvelle dynamique du financement par les cotisations sociales assise sur le développement de la part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises.

Il s'agirait de dissuader de la course aux licenciements, à la casse des salaires et aux attaques contre le coût du travail, en s'attaquant aux gâchis et au coût du capital : dividendes et intérêts. Il s'agirait de promouvoir un nouveau crédit, favorisant les PME et les entreprises qui s'engagent concrètement au développement de l'emploi et de la formation. Il s'agirait aussi d'imposer de nouvelles missions à la BCE de promotion de l'emploi, des services publics, du développement durable en proposant un fonds européen de développement économique et social



Industrie : Initiatives en région !

L'affaire Alstom est significative du dépeçage orchestré par les grands actionnaires des groupes industriels dans notre pays, à leur profit.

L'action rassemblée la plus large sur ces enjeux stratégiques intimement liés à l'emploi, est plus que jamais nécessaire.

Ainsi, sous l'égide d' Ecopo, une initiative est en cours de réalisation à Belfort. Elle va permettre une rencontre de différentes organisations syndicales et militants syndicalistes, politiques et les salarié-es.

Des échanges fructueux pourront ainsi permettre de mettre en exergue des perspectives différentes et alternatives au démembrement d'Alstom et donner confiance dans l'action collective pour gagner d'autres solutions.

Ainsi que le déclarait Frédéric Boccara pour Alstom (voir p 11) :

« Nous préconisons l'élaboration démocratique d'un grand plan de développement du fret et des lignes à grande vitesse en Europe et, pour y répondre, la mise en oeuvre de coopérations industrielles européennes réelles, entre égaux, et sous contrôle public, sans nécessiter une mise en capital financier, comme ce fut le cas pour Airbus. Le système bancaire, la BCE, doivent s'engager dans le financement des investissements nécessaires (infrastructures, industrie et services) par des crédits à 0 %, voire moins pour les projets les plus efficaces en termes économiques (création de valeur ajoutée), sociale (emploi, formation, salaires) et écologiques. », ces questions se posent pour toute l'industrie en France et en Europe.

Alors pourquoi pas organiser dans toutes nos régions des rencontres de cette nature ?

Ecopo peut être le levier de celles-ci et en fonction des réalités régionales , nous pourrions construire des initiatives qui donnent de la perspective aux luttes et de la confiance dans l'action collective et la bataille politique....

Ce qui n'est pas du luxe aujourd'hui !!!!





L'exigence d'autres choix face à l'entreprise de dynamitage social du budget 2018 !

Les projets de budget, PLF et PLFSS pour 2018 sont maintenant connus. Ils prennent place dans un plan pluriannuel étalé sur 5 ans au lieu de 3 ans précédemment accentuant ainsi les contraintes de gestion des services au quotidien, avec une chasse ouverte aux reports de dépense.

! Cadrage général.

L'objectif est de réduire de 60 Mds d'euros la dépense publique en 5 ans. La sphère sociale contribuera à hauteur de 25 milliards dont 15 milliards sur l'Assurance maladie et 10 milliards sur l'assurance chômage, la participation du budget de l'État s'élèvera à 22 milliards et celle des collectivités territoriales à 13 milliards. Pour atteindre ces objectifs des réformes structurelles seront menées dont la réforme XXL du droit du travail mais aussi la réforme de la formation professionnelle et de l'assurance chômage au printemps prochain ainsi que celle des retraites visant à sortir du système par répartition. Au centre de cette panoplie se situe une transformation de l'ensemble de la structure des prélèvements fiscaux et sociaux. Enfin le projet de budget 2018 table sur un taux de croissance de 1,7 % que les aléas de conjoncture et la persistance d'un chômage de masse pourraient rendre plus qu'incertaine malgré les chiffres avancés par un ensemble de prévisionnistes.

! Présentation du projet de budget 2018

Pour 2018 les économies à réaliser seront de 15 milliards d'euros. Une importante baisse de la fiscalité sur l'investissement privé est programmée aux fins officielles de favoriser l'emploi. Comme ces prédécesseurs mais en grossissant le trait et en accélérant l'allure, ce budget repose sur la conviction que les cadeaux aux investisseurs feront la croissance de demain et les emplois d'après-demain.

L'expérience nous montre qu'il y a loin de la coupe aux lèvres !

! Arme de destruction massive

Au cœur de l'arsenal mobilisé par le gouvernement pour dynamiter notre modèle social, le budget 2018 constitue avec les ordonnances XXL contre le droit du travail une arme de destruction massive au service de la baisse du «coût du travail». Plutôt que de s'attaquer au coût du capital, l'objectif assigné est la baisse des prélèvements obligatoires qui financent les services publics et les dépenses de santé pour laisser s'envoler les prélèvements financiers, et satisfaire ainsi aux conditions exigées par la Bundesbank, Berlin et la BCE.

! Services publics et santé dans le collimateur

Les couches populaires vont ainsi subir une hausse de leurs prélèvements fiscaux de 1,2 Milliards d'euros au titre de l'augmentation des taxes indirectes sur la consommation. S'ajoutent la hausse de la CSG et la baisse de l'APL. Elles subiront le rationnement supplémentaire des services publics et de l'assurance maladie conséquence de la réduction de la dépenses publique dont 3 milliards pour les collectivités territoriales, 7 milliards pour le budget de l'Etat et 5 milliards pour celui de la protection sociale .

Par contre pour les détenteurs de capitaux et les entreprises c'est Byzance ! Les premiers bénéficieront d'une aubaine fiscale de 5,5 milliards d'euros au titre de la baisse de l'ISF, du prélèvement fiscal unique...) les seconds verront leur contribution fiscale baisser de 5,9 milliards d'euros (réduction de l'IS, montée en charge du CICE...).



Mais l'entreprise de casse de notre modèle social trouve sa quintessence dans la transformation en profondeur de la structure des prélèvements fiscaux et sociaux avec pour cibles prioritaires la protection sociale et les collectivités territoriales.

Ainsi la suppression de la taxe d'habitation au-delà du marché de dupes qu'elle constitue (*d'une part on économise de l'impôt mais de l'autre on devra payer des prestations jusque-là gratuites ou à très bas coût*) traduit la volonté de mise sous tutelle de l'état des collectivités territoriales qui seront soumises comme l'ensemble des administrations publiques aux nouvelles règles de gouvernance gageant notamment leurs dotations futures sur leur capacité à faire des économies.

! Fiscalisation de la protection sociale

Le basculement de points de cotisations sociales vers l'impôt (CSG) participe de la même logique d'atomisation de notre système de prélèvements. En accélérant la désresponsabilisation sociale des entreprises il s'agit de faire disparaître à terme le financement de la protection sociale par des cotisations prélevées sur la richesse créée (valeur ajoutée) pour assurer par l'impôt un socle minimum de garantie et transférer le reste à des assurances privées. Les entreprises et leurs actionnaires y gagneraient doublement. Ils disposeraient des sommes jusque-là affectées aux cotisations pour accroître leurs prélèvements financiers (dividendes, spéculation, fusions/absorption-acquisitions), et (car ce sont les mêmes) empocheraient le montant des versements des particuliers auprès des assurances privées.

👥 L'urgence d'autres choix.

D'autres choix sont indispensables comme le révèlent les mobilisations sociales en cours.

+ L'enjeu est la relance de la dépense publique pour développer tous les services publics

au lieu de les sacrifier sur l'autel de la rentabilité et de privilégier les interventions militaires et le maintien de l'ordre.

➤ Il s'agit de promouvoir un statut des fonctionnaires rénové avec des droits et garanties étendus ainsi qu'une vraie reconnaissance des qualifications au lieu de le dépecer sur fond d'une réduction permanente d'emplois (-120 000 en 5 ans dont 70 000 dans les collectivités territoriales)

➤ Il s'agit de sécuriser l'emploi et le progrès des qualifications pour tous avec un nouveau rôle pour la formation afin d'en finir avec le chômage et la précarité. Au lieu des gâchis d'aide aux profits (CICE et autres cadeaux et exonérations, soit plus de 200 Mds d'euros) les fonds publics doivent être utilisés comme levier d'une nouvelle orientation du crédit bancaire.

➤ Il s'agit d'engager une réforme profonde de la fiscalité des entreprises. Au lieu de la course au moins disant fiscal derrière l'illusion d'un fédéralisme européen, un nouvel impôt sur les sociétés progressif et modulé selon des critères sociaux et environnementaux, un impôt local sur leur capital, un ISF modulé intégrant les biens professionnels, constituent le socle d'une autre utilisation de l'argent des entreprises.

➤ De même, en visant un nouvel impôt sur le revenu plus progressif et relevé, la part des taxes indirectes frappant la consommation populaire pourrait reculer.

+ Face aux énormes besoins de financements nouveaux pour les services publics, l'emploi et la relance économique, confrontée à une conjoncture instable, la France, plutôt que de céder ses fleurons industriels aux multinationales qui dominant l'Europe, doit agir auprès de Bruxelles pour demander la création d'un Fonds de développement économique, social et écologique européen financé par la création monétaire de la BCE.



Le budget 2018 : un budget de combat ! Les couches populaires accablées, les entreprises et les détenteurs de capitaux abreuvés

Quelques chiffres

14,4 milliards de mesures fiscales en 2018 dont :

10,2 milliards d'euros de baisse des prélèvements fiscaux (1)

4,2 Milliards de hausse d'impôts indirects.

Le sort des couches populaires		Le sort des entreprises et des détenteurs du capital :	
Baisse de la taxe d'habitation	- 3 Mdsd'€	Baisse de l'ISF :	- 3,2 Mdsd'€
Hausse de la fiscalité indirecte ➤ Fiscalité énergétique (taxe essence et gazole) 3,7 Mdsd'€ . ➤ Fiscalité du tabac, 0,5 Mdsd'€	4,2 Mdsd'€	Prélèvement forfaitaire unique -PFU- (à 30%) sur les revenus des produits de l'épargne :	- 1,3 Mdsd'€
Solde	+1,2Mdsd'€	Elargissement du crédit d'impôt emploi à domicile :	- 1,0 Mdsd'€
Baisse uniforme des APL :	5 €/ bénéficiaire	Baisse du taux de l'IS à 28% :	-1,2 Mdsd'€
Réduction de l'aide au logement dans le secteur social :	1, 7 Mdsd'€ soit 40 à 50€/ bénéficiaire	Suppression 4 ^{ème} tranche de taxe sur les salaires :	- 0,1 Mdsd'€
		Montée en charge du taux de CICE de 6% à 7% de la masse salariale (salaires < 2,5 fois le SMIC) :	- 4 Mdsd'€
		Crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires :	- 0,6 Mdsd'€
		Solde : Dont = ➤ pour les contribuables les plus riches : - 5,5 Mdsd'€ ➤ pour les entreprises : - 5,9 Mdsd'€	- 11,4 Mdsd'€

Solde général Hausses couches populaires/baisses détenteurs de capital et entreprises = 10,2dsd'€

(1) A la différence des chiffres annoncés dans la presse, la baisse des prélèvements est de 10, 2 milliards d'euros et non de 10, 3, les chiffres sont têtus, sauf à ce que le pouvoir anticipe des arrondissements à l'euro supérieur pour les remises et exonérations prévues).

Prévisions d'investissement public en 2018 : **18,2 Mds**

Prévisions d'augmentation du poids de la dette : **195 Mds**



Soit 10,7 milliards d'endettement pour 1 milliard d'investissement ???

Le déficit public devrait lui augmenter de 6,4 Mds d'euros pour atteindre 82, 9 Mds en 2018. Il faut savoir que fin 2017, le déficit devrait être supérieur de 7,5 Mds d'euros aux prévisions initiales, qui seraient comblés en partie par des rentrées en hausse de 5 Mds d'euros (conséquence de l'amélioration du taux de croissance et des rentrées fiscales).

Csg/cotisations sociales salariales : 3,15 points de cotisations sociales salariales seront transformés en une hausse de la CSG de 1,7 points. Soit une baisse de 17 milliards d'euros des prélèvements sociaux contre une hausse de 22 milliards d'euros de l'impôt CSG. Le prélèvement subit par les fonctionnaires devrait être compensé mais en contrepartie du gel de la valeur du point d'indice.

Cotisations sociales patronales : le Cice sera transformé en baisse de cotisations sociales patronales. Il sera ainsi supprimé en totalité en 2019.

Le CICE et le crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires auront fait passer le taux de marge des entreprises de 29,7 % en 2014 à 32 % en 2017. Pour quel retour en termes de création d'emplois alors que le chômage n'a cessé et ne cesse de progresser ?

En 2017 les versements aux entreprises au titre du CICE auront atteint 27 Mds d'euros.

L'emploi public sera amputé de 4 988 emplois sur un plan de suppression de 120 000 annoncé sur 5 ans. Le principal contributeur sera le Ministère des finances 1 648 emplois et ensuite on va nous parler de lutte contre la fraude fiscale, de contrôle douanier, de contrôle sanitaire....

L'IS devrait est réduit à 25 % en 2020. Cela représentera alors un cadeau total de 8,2 Mds d'euros aux entreprises.

Emplois aidés : suppression de 293 000 mettant en danger l'existence de nombreuses associations et la vie même de certains services publics communaux. Non que les emplois aidés constituent une fin en soi mais plutôt que de les supprimer il faudrait engager un plan de titularisation.

Jean-Marc DURAND.

POLITIQUES D'AUSTÉRITÉ 2010-2017





Alstom – Sortir des critères de la finance pour une politique de développement de l'industrie, de l'emploi !

Le ministre de l'économie, Bruno Le Maire, devait venir à Belfort pour présider le Comité de suivi de l'accord de 2016 relatif au maintien du site. Annulation définitive par crainte d'un accueil houleux des salariés, ? Report à une date jugée plus favorable ?

En tous cas, deux jours après avoir renoncé à se donner les moyens réels d'infléchir l'opération d'absorption d'Alstom Transport par Siemens, en rachetant les actions détenues par le groupe Bouygues, en se dérochant à l'interpellation faite mardi dernier par le secrétaire national du PCF dans sa lettre ouverte, il voulait faire croire qu'il pourrait jouer un rôle en se contentant de participer "personnellement" à un comité de suivi.

Monsieur Lemaire essaie simplement d'enfumer les salariés d'Alstom. Le pouvoir réel de décision appartiendra à qui contrôlera la majorité du capital. Dans la branche transports, ce sera Siemens comme dans ce qui reste de l'activité énergie, c'est General Electric.

Comme seul moyen d'action, M. Le Maire en sera réduit à dépenser l'argent des contribuables ou des usagers des transports pour soutenir le chiffre d'affaire de Siemens voire son taux de profit. Et encore, sous la contrainte du sacro-saint dogme d'équilibre budgétaire.

A Belfort, le constat que pourra faire le comité de suivi est clair :

- ◆ Parmi les 21 TGV annoncés, 6 pour l'Italie ne sont toujours pas actés.
- ◆ La commande de 20 locomotives de manœuvre se fait au compte-gouttes.
- ◆ Sur les 350 rames RER de la région parisienne, 71 seulement sont des commandes fermes, dont les effets ne se feront pas sentir avant 2 ans.

◆ L'appel d'offres sur 120 nouveaux Trains d'Equilibre du Territoire n'a pas encore rendu son verdict. Et d'autres sites sont menacés qui, eux, ne font pas l'objet des sollicitudes de Bruno Le Maire, notamment Ornans où la direction veut réduire l'effectif, avec l'aide d'un consultant spécialisé, à moins de 100 personnes, contre 387 aujourd'hui.

Comment tolérer que la direction continue à ne faire aucune annonce substantielle sur les recherches, et que les dépenses de R&D restent toujours aussi limitées ? Ceci alors que pourtant les enjeux du transport et de la maîtrise énergétique n'ont jamais aussi été importants. Encore faudrait-il aussi que l'Etat – et le ministre concerné B. Lemaire – osent demander des comptes et une transparence de la circulation de l'argent, de son utilisation et des richesses créées à Alstom et GE.

Pour faire avaler la pilule aux salariés, M. Le Maire multiplie des promesses auxquelles personne ne croit, pas même lui. Pourtant, la précédente absorption de la branche Energie par GE, adoubée par son prédécesseur M. Macron aurait dû le conduire à un peu plus de circonspection.

A l'époque, GE lui avait promis la création de 1000 emplois en France en trois ans.

Si, après trois ans, le nombre 1000 est à peu près exact, en réalité, c'est de suppressions d'emploi qu'il s'agit !

Et 345 nouvelles suppressions se préparent à Grenoble, dans la branche Hydro. Tout aussi inquiétant, GE a annoncé hier son intention de vendre tout ou partie de sa filiale "Oil & Gas", ce qui ne manquera pas d'avoir un impact sur les sites français. Faute de moyens d'action, M. Le Maire et son ministre délégué en sont réduits à supplier GE de bien vouloir "améliorer" son plan social.



Quelle conception calamiteuse de la politique industrielle de la France et de l'Europe ! Aucune vision, aucune ambition. Capitulation devant la puissance des groupes américains ou allemands et devant les marchés financiers mondiaux, avec, pour seule "stratégie", donner l'illusion de limiter les dégâts sur l'emploi en France.

Le tout au plus grand bénéfice des actionnaires comme Bouygues, qui, dans le dépeçage d'Alstom, auront touché près de 5 milliards d'euros de dividendes et primes en cinq ans ! 5 milliards issus de la sueur et de l'inventivité des travailleurs et des travailleuses...

D'autres choix sont possibles pour développer les services publics de l'énergie et du transport en France et en Europe et ainsi développer l'activité d'Alstom et de toute l'industrie ferroviaire européenne.

● Nous préconisons l'élaboration démocratique d'un grand plan de développement du fret et des lignes à grande vitesse en Europe et, pour y répondre, la mise en oeuvre de coopérations industrielles européennes réelles, entre égaux, et sous contrôle public, sans nécessiter une mise en capital financier, comme ce fut le cas pour Airbus.

● Le système bancaire, la BCE, doivent s'engager. Les régions, qui exercent les compétences en matière de transports infra-régionaux, de développement économique et d'aménagement du territoire, ont la responsabilité politique de ne pas laisser se défaire la filière ferroviaire sur le territoire national.

● Il en est de même des grands groupes du transport terrestre (SNCF, RATP, KEOLIS, TRANSDEV qui est contrôlé par la Caisse des Dépôts et Consignations, ...). Ils doivent s'impliquer et être responsabilisés, y compris financièrement, pour donner de la cohérence à cette filière vivant des commandes publiques.

● C'est la convergence des luttes des salariés d'Alstom, de GE, de leurs sous-traitants, des salariés des bassins d'emploi concernés, ceux de la SNCF et de la RATP, et l'intervention des populations qui pourront faire aboutir ces propositions et mettre en échec la braderie organisée par le gouvernement de M. Macron.

Le PCF les appuie et les appuiera, et veut leur donner plus de force, par son action politique, par ses élus locaux, nationaux et européens, et par ses propositions politiques..

L'Etat, la population et les salariés doivent pouvoir imposer de tout autres critères de gestion que ceux du capital et de la rentabilité financière, jusqu'à d'autres coopérations internationales.

● C'est précisément aussi le sens des propositions alternatives aux ordonnances « anti-travailleurs » du gouvernement Macron-Philippe, que le PCF a mises en débat pour un code du travail tout à la fois protecteur et donnant aux salariés des pouvoirs nouveaux sur l'utilisation de l'argent des entreprises et des banques, avec la proposition de loi déposée de « sécurité d'emploi et de formation » déposée à l'Assemblée nationale par André Chassaigne au nom des députés communistes.

● En cela les communistes sont porteurs d'une toute autre conception de l'intérêt général. Le PCF rencontre et rencontrera, pour construire avec toutes et tous une alternative, les syndicalistes, les salariés et les habitants directement concernés par Alstom et GE.

Frédéric Boccaro

Membre du Comité Exécutif National du PCF
Economiste

Membre du Conseil Economique Social et
Environnemental (CESE)

Le 20 octobre 2017